

VAR HABITAT – OPH DU VAR

Siège Social : Avenue Pablo Picasso – 83160 LA VALETTE DU VAR
Adresse postale : B.P. 29 – 83040 TOULON CEDEX 9

EXTRAIT

1

du Registre des Délibérations du Conseil d'Administration de
VAR HABITAT – OPH DU VAR
SEANCE du 12 FEVRIER 2026

Objet de la délibération :

**VERSEMENT DE LA
PART VARIABLE DU
DIRECTEUR GENERAL**

Le Conseil d'Administration de VAR HABITAT – OPH DU VAR
conformément à son Règlement Intérieur s'est réuni à :
LA VALETTE DU VAR

sous la présidence de : **M. Thierry ALBERTINI**

ADMINISTRATEURS EN EXERCICE : 23

Présents : Thierry ALBERTINI, Bruno BAIXE, Christian BRIEL, Michèle BUGEAU, Dominique CAPITAINE, Solange CHIECCHIO, Patrick EVEILLEAU, Jeannine GHIO, Loïc GUILLEUX, Dominique LAIN, Serge PELLEGRIN.

Rodolphe ARNAUD, ayant donné pouvoir à Christian BRIEL
Catherine BASCHIERI, ayant donné pouvoir à Michèle BUGEAU
Dalila CHOUIAH, ayant donné pouvoir à Jeannine GHIO
Carmen COINTREL, ayant donné pouvoir à Thierry ALBERTINI
Patrick DEBIEUVRE, ayant donné pouvoir à Thierry ALBERTINI
Marc ESPONDA, ayant donné pouvoir à Dominique CAPITAINE
Josée MASSI, ayant donné pouvoir à Jeannine GHIO
Valérie RIALLAND, ayant donné pouvoir à Dominique LAIN

Absents et excusés : Martine ARENAS, Delphine GROSSO, Marc LAURIOL, Jacques PEYROT

Représentants du CSE excusés : Didier D'HOTEL, Stéphanie MANETTI

Commissaire du gouvernement : Frédéric LOUBEYRE (DDTM du Var)

Monsieur le Président dit :

Chers Collègues,

Par délibération n° 64 en date du 16.12.2009, le Conseil d'Administration a fixé la part variable de la rémunération du Directeur Général à 15% (taux maximal) de la rémunération forfaitaire, comme le permet le décret n° 2009-1218 du 12.10.2009, attribué annuellement après validation de l'atteinte des objectifs de résultats.

Concernant les objectifs fixés en 2025 par délibération n° 2 en date du 07 février 2025 :

- **Objectif n°1 :** maintien d'un taux de logements vacants 2025 (vacance totale au 31 12) inférieur à la médiane des offices (référence année 2024 DIS, soit 4.6 %),
 - Objectif atteint avec un taux de vacance de 2.75 %

- Objectif n°2 : production de 120 logements locatifs sociaux déposés au financement auprès des services de l'état (PLAI, PLUS, PLS) minimum :
 - Objectif atteint au-delà de l'engagement avec 548 logements déposés au financement.

Ces objectifs ayant été atteints, je vous propose donc de m'autoriser à permettre le versement en une seule fois de la somme de € bruts, correspondant à 15% de la part forfaitaire précitée.

Les objectifs pour 2026 seront fixés dans le cadre d'une nouvelle délibération.

Le Conseil d'Administration après avoir entendu l'exposé de son Président, l'adopte à l'unanimité et le transforme en délibération.

Le Président,

Thierry ALBERTINI